



## Contrat cadres prestations de service

Par **epat21**, le **06/01/2010** à **11:14**

Bonjour,

Je suis salarié d'un grand groupe de Propreté depuis 23 ans avec les divers rachats, depuis 6 ans je suis passé cadre (responsable d'exploitation) avec véhicule de fonction, ma fiche de paye fait apparaitre un calendrier avec un nombre d'heure jour faisant 35h hebdo je travail environ 50 à 60h hebdo et ne suis rémunéré que sur 35h on me rétorque que notre métier est comme ça et qu'il faut être disponible.

A ce jour la pression des résultat, la fatigue, l'age fait que je suis tombé en déprime il y a un mois et que je souhaite reprendre mon travail mais dans des conditions décentes en faisant ce pour quoi je suis payé à savoir 35h hebdo.

Mais je crains les remarques ou les sanctions comment savoir si je suis dans mon droit?

Et comment les faire valoir?

Pendant mon arrêt j'ai bénévolement donné un coup de main à un ami qui a une sarl en pleine expansion dans le bâtiment ce uniquement le soir pendant mes heures légales de sorties,

Je l'ai aidé sur le management, le social etc... et je voudrais continuer en plus de mon travail. Ai je le droit? merci de vos réponse.....